

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS No.8/18

Objet	Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle
Opération proposée	Investissement
Réalisation	Dès obtention de l'autorisation du service cantonal des améliorations foncières
Coût de l'opération	Fr. 156'000.- TTC
Financement	Par trésorerie et/ou emprunt aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
Amortissement	Linéaire sur 10 ans
Planification de la dépense	Figure au plan quinquennal 2018-2022 (avec la réfection du Pré d'Aubonne)

1. Préambule

Le soussigné rapporteur a été invité par la commission à participer à la visite du chalet. Il a ainsi pu bénéficier des renseignements complémentaires apportés par Madame Sandra Linder Municipale, M. et Mme Rod, bergers au Pré de Rolle, et M. Gilles Berney, de l'entreprise Berney SA charpentier au Brassus, mandataire pressenti par la municipalité, au vu de son expérience, de ses excellentes références, et des idées économiques apportées au projet de rénovation de la toiture.

2. Constat

Cet investissement apparaît « pour mémoire » dans le plan d'investissement sur crédits à voter en 2018 sous la rubrique « chalets d'alpage-toitures » sans toutefois qu'un montant ne soit budgétisé.

3. Remarque

Ce magnifique chalet d'alpage est dans un bon état d'entretien général. Toutefois la couverture, et partiellement la charpente nécessitent une rénovation rapide, avant que les infiltrations ne provoquent des dégâts plus importants. Les coûts annoncés dans le préavis sont très raisonnables au vu de l'importance des travaux à réaliser. Il est important que notre demande soit déposée au plus vite auprès du service cantonal des améliorations foncières (AF) afin d'obtenir une aide financière de 30% environ, et de pouvoir planifier les travaux dès l'attribution de celle-ci.

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, exprime un **avis favorable** à l'octroi d'un crédit de **Frs 156'000.- TTC** pour la réalisation de ces travaux.

Aubonne, le 24 août 2018

Le rapporteur : Daniel Blanchard